

# Lettre d'information sur le Groupe EDF

*Cher(e) collègue,*

*Voici la première lettre FO d'actualité économique et sociale sur le groupe EDF.  
Elle sera prioritairement consacrée aux grands enjeux industriels du groupe mais  
elle traitera aussi de l'actualité sociale.*

### Un nouveau Président : *Pour quelle politique ?*

La page Gadonneix est maintenant tournée. Une autre période s'ouvre pour notre entreprise. Le nouveau Président, Henri Proglio, a en très peu de temps imprimé sa marque sur plusieurs sujets.

Le premier, essentiel pour l'avenir d'EDF, concerne la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché Electrique). Cela fait plusieurs semaines que FO Energie et Mines a tiré la sonnette d'alarme sur un texte qui vise à spolier EDF en lui imposant de céder à prix coûtant 25 % de sa capacité nucléaire à ses concurrents. Le nouveau Président a rapidement pris la mesure du danger et s'est opposé à ce sujet. Il s'agit là d'un geste important. Il reste néanmoins que le gouvernement de F. Fillon a écrit à Bruxelles pour prendre des engagements très contraignants en la matière. Que vont devenir ces engagements ? Certes, on peut faire valoir que cela ne serait pas la première fois que le Premier Ministre devrait avaler son chapeau. Mais on peut aussi penser que la réaction de la Commission de Bruxelles pourrait être très vive. Bref, il y a des secousses en vue...



Second sujet, sur lequel le Président a bataillé, c'est sur la place d'EDF au sein de « l'équipe de France nucléaire ». Première place, leader naturel, partenaire ? On ne sait pas. Mais plusieurs faits doivent être soulignés.



D'abord, et en dépit des déclarations du Premier Ministre interprétées comme un rappel à l'ordre d'Henri Proglio, l'Elysée a confié à François Roussely, ancien Président d'EDF et aussi proche du Président actuel, une mission sur le nucléaire. C'est un premier signe.

Second signe, l'Elysée a demandé à EDF de prendre la tête du consortium pour l'appel d'offres lancé par Abu Dhabi pour la livraison de 4 EPR. Au départ, c'était GDF-SUEZ, Total et Areva qui étaient candidats. Et maintenant, l'évidence s'impose. n'en déplaise à M. Mestrallet, la France n'a aucune chance de remporter ce contrat si EDF ne joue pas un rôle de premier plan. Le nouveau schéma concernant la maîtrise d'ouvrage des réacteurs est le suivant : 45 % pour EDF, 45 % pour GDF-SUEZ et 10 % pour Total – CQFD.

Il reste que si le consortium devait l'emporter, se poserait inévitablement la question des ressources humaines disponibles : France, Royaume-Uni, Chine, USA, Italie, Emirats et peut-être aussi Afrique du Sud ? Comment faire face à tous ces projets ?

Et puis une réflexion complémentaire. Jusqu'à présent, les Emirats Arabes Unis ne faisaient pas partie des pays « cibles » de développement pour EDF. EDF accepte aujourd'hui d'y aller sur ordre du gouvernement. Mais si le gouvernement se comporte avec EDF comme si elle était une administration et demande de soumissionner à des marchés pour des raisons politiques, l'Etat

doit en tirer toutes les conséquences et retirer EDF de la cotation en Bourse. Car rien n'est pire que le mélange des genres.

Au-delà de ces 2 sujets, au moment où ces lignes sont écrites, FO Énergie et Mines n'a pas encore connaissance de la « feuille de route » que le gouvernement a adressée au nouveau Président.

*Sur le plan de l'équilibre financier du groupe, le sujet le plus structurant sera le débat sur le Plan à Moyen Terme 2010-2012 qui devrait être débattu au CA de janvier prochain.*

*Mais surtout et plus que jamais, le nouveau Président est attendu sur le social tant il est essentiel de renouer un vrai dialogue social et de prendre enfin en compte les revendications des salariés.*

Or, force est de constater que le social « patine » à EDF.

Il en va ainsi du dossier sur l'emploi des seniors. Alors que FO Energie et Mines réclame la possibilité de partir en mi-temps attractif, 5 ans avant la retraite (50 % payé 80 %), la direction refuse au prétexte de son coût. Et pourtant, France Télécom vient de signer un accord en ce sens. Alors, pourquoi ce qui est possible à France Télécom ne le serait pas à EDF ?

Il en va aussi de même pour les avancements au choix. Que ce soit à EDF ou à ERDF, le compte n'y est pas. A EDF, la Direction cherche à mélanger les promotions supplémentaires qu'elle a dû consentir à la DPI pour limiter ces advancements. Attitude inacceptable !

*Enfin, la négociation sur le temps de travail des cadres à EDF SA est également dans l'impasse. Elle est d'ailleurs repoussée en février 2010. Il y a sur ce sujet une vraie crise de confiance des cadres envers l'entreprise.*

Jacky CHORIN

[jacky.chorin@fnem-fo.org](mailto:jacky.chorin@fnem-fo.org)

# EN BREF

*Ces dernières semaines ont vu beaucoup de décisions structurantes pour nos entreprises. Une sélection...*

## **Distributeur :**

*le renouvellement de la concession de la Ville de Paris*



Le contrat de renouvellement de la concession de distribution avec la Ville de Paris va être soumis au Conseil Municipal de Paris le 14 décembre.

L'un des points essentiels concerne les provisions pour renouvellement qui représentent à Paris 370 millions d'euros et, dans l'ensemble des concessions françaises, 10 milliards ! Chiffre qui correspond, comme par hasard, au au montant des investissements que la Fédération Nationale des

Concédantes et Régies (FNCCR) réclame au distributeur. C'est dire l'importance de cet enjeu.

D'après la presse, un dispositif intégrant la gestion de ces provisions figure dans le projet d'accord. Et surtout, ce qui est une première, un schéma directeur d'investissement sera élaboré avec la Ville avec des engagements chiffrés (entre 30 et 50 millions d'euros par an) et un contrôle municipal.

Un bémol, cependant : la durée du contrat a été fixée à 15 ans, ce qui est court, avec la possibilité de rompre le contrat sans pénalité en 2019.

En tout cas, cela montre que les communes vont être de plus en plus exigeantes envers les concessionnaires. Dans d'autres renouvellements de concessions (zones rurales par exemple), on peut penser que les collectivités souhaiteront avoir des engagements dans le contrat de concession en termes de service public de proximité et de maintien des emplois. Il est donc essentiel pour ERDF d'être beaucoup plus à l'écoute des collectivités concédantes si l'entreprise veut conforter le monopole de concession de distribution.

## Génie civil de Flamanville :

*EDF et Bouygues « mettent les bouchées doubles »*



Le CA du 5 novembre, dernier de la mandature Gadonneix, a approuvé (l'Administrateur FO votant pour) un avenant avec Bouygues pour le génie civil de Flamanville. Le but est de renforcer les moyens du chantier et de régler financièrement les travaux supplémentaires demandés à Bouygues. EDF affiche toujours un démarrage pour 2012 et les premières commercialisations en 2013.

## RTE :

*le coût des éoliennes*

RTE vient de s'équiper d'un système baptisé IPES qui relie 70 % des sites éoliens français qui aujourd'hui représentent 4 300 MW. Il s'agit là d'un outil de pilotage intelligent pour anticiper les aléas et les déséquilibres générés par la production éolienne sur le réseau. Dans la mesure où le gouvernement vise à l'installation de 19 000 MW d'ici 2020, cela nécessitera un milliard d'euros d'investissement supplémentaire de RTE pour intégrer ce parc !



Rajouté aux obligations d'achat que doit supporter EDF –même si elles sont censées être compensées par la Contribution de Service Public de la Production d'Electricité payée par chaque client- cela fait tout de même cher pour la collectivité. Sans compter le mitage des paysages...

## Cession des réseaux britanniques :

*coup de massue du régulateur anglais*

On sait qu'EDF a décidé, sans d'ailleurs qu'il n'y ait de débat sur la stratégie en Conseil d'Administration, de « prospecter » d'éventuels acquéreurs pour une cession des réseaux de distribution d'EDF Energy. Or, le régulateur britannique vient de mettre son grain de sel. Il vient d'annoncer qu'il limiterait à 4 % le rendement après impôt des capitaux investis au cours de la période de cinq ans qui va s'ouvrir en avril 2010.

Les analystes financiers en ont immédiatement conclu que cela augurait mal du prix que pourra obtenir EDF en cas de cession. Mais personne n'a répondu à la question de fond à savoir quelle est la stratégie d'EDF au Royaume Uni ?

## Renouvellement des concessions hydrauliques :

*les appétits se manifestent*



Depuis qu'EDF est devenue une société anonyme, il n'y a plus de monopole sur les concessions hydroélectriques. Le gouvernement veut manifestement utiliser le renouvellement prochain dès 2010 de plusieurs concessions sur la Dordogne et l'Isère pour « forcer » l'ouverture des marchés. Les candidats se bousculent au portillon : il y a en premier lieu GDF-SUEZ qui ne cache pas ses ambitions mais

aussi d'autres opérateurs tels le Norvégien Statkraft. FO Energie et Mines réaffirme ici sa volonté de voir les barrages EDF rester à EDF. Rien ne justifie qu'ils soient retirés à l'entreprise.

## SPE :

*Accord de la Commission Européenne*

La Commission Européenne a donné son accord, il y a quelques jours, à l'acquisition du second électricien belge SPE par EDF. Elle a refusé de suivre le gouvernement belge qui considérait que du fait que GDF-Suez était détenu par l'Etat français à hauteur de 35 % et EDF à 84 %, il y avait une sorte de monopole en Belgique et une entrave à la concurrence. Chacun sait que la réalité est différente et que la concurrence est bien réelle entre les deux groupes, malheureusement...

## Gaz :

*accord avec la Russie*



Lors de la visite en France du Premier Ministre russe Poutine, un accord a été signé entre les deux pays. L'une de ces dispositions prévoit l'entrée d'EDF à hauteur de 10 % dans le projet de gazoduc « South Stream » qui sera sans doute détenu par Gazprom à 45 % et par l'Italien ENI à 45 %. Ce projet, d'une capacité de 63 millions de m3 par an vise à approvisionner l'Europe à partir de 2013 via la Mer Noire.

Cet accord renforce le poids de la Russie sur l'approvisionnement en gaz de l'Europe et il entre en concurrence avec un autre projet appelé « Nabucco » qui visait à amener le gaz de la mer Caspienne via la Turquie. Compte tenu des problèmes d'approvisionnement qu'a rencontrés l'Union Européenne les années passées avec la Russie, est-ce un bon choix que de renforcer encore le poids de la Russie au détriment d'une diversification des vendeurs ? On peut en discuter longuement...

## Contrats à long terme :

*la Commission Européenne poursuit sa politique de dérégulation.  
EDF cède.*

Les textes européens confient à la Commission Européenne des pouvoirs exorbitants en matière de concurrence. C'est sur la base de ces pouvoirs que la Commission avait perquisitionné EDF il y a quelques mois. C'est aussi en application de ces textes qu'une entreprise qui serait accusée d'entraver la concurrence court le risque d'être condamnée à une amende pouvant aller jusqu'à 10 % de son chiffre d'affaires c'est-à-dire une amende qui pourrait atteindre 6 milliards d'euros dans le cas d'EDF.



En l'espèce, la Commission Européenne traque tout ce qu'elle interprète comme étant une entrave au libre fonctionnement du marché et, en particulier, les contrats à long terme. Cette politique est absurde car c'est grâce aux contrats à long terme que les entreprises peuvent se prémunir des variations erratiques des prix de marché. Mais la Commission n'en a cure et elle a une vision totalement erronée des prétendus « bienfaits » de la concurrence. Elle préfère défendre les concurrents d'EDF que les industriels qui obtiennent des prix meilleurs en contrepartie d'engagements sur une durée plus longue.

Résultat : pour éviter une lourde amende, EDF a accepté que les contrats des gros industriels ne dépassent pas 5 ans et qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010, la revente de l'électricité fournie à ses industriels ne soit plus restreinte. Enfin, EDF a accepté de remettre sur le marché chaque année 65 % en moyenne des volumes fournis aux gros industriels.

Pour FO Energie et Mines, cela démontre le danger de ce mode de construction européenne et des pouvoirs de la Commission Européenne. De plus, il faut noter que si l'enquête ouverte en 2007 contre EDF pour abus de position dominante en raison de la durée de ces contrats vient d'être classée du fait de ces concessions, une autre enquête pour manipulation des prix de gros est encore en cours d'instruction. Or, c'est cette enquête qui a entraîné les perquisitions à EDF il y a quelques mois. Quel prix l'entreprise et ses salariés devront-ils payer cette fois-ci pour que cette procédure soit classée ?